



LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

LA JUSTICE, C'EST VOTRE DROIT !

Un service public gratuit et ouvert à tous
pour être écouté, informé, conseillé.



G
K I
A V
C V
H V
G R A N D
C T C
F - R O R L Y
S E I N E V
M P Ë A V R E
S J V

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre vous accompagne dans vos démarches



Pour une justice plus proche et plus accessible

La Maison de Justice et du Droit (MJD) située à Villejuif est un lieu d'expression où collaborent l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (composé de 24 villes) et le Ministère de la Justice. **Elle est ouverte à toute personne souhaitant s'informer sur ses droits et ses obligations, être orientée, conseillée ou assistée dans ses démarches juridiques ou administratives.**

La Maison de Justice et du Droit apporte **le soutien et l'aide nécessaires aux victimes d'infractions** (un accueil spécifique leur est réservé). Elle assure également **une présence judiciaire de proximité.**

Vous pourrez bénéficier de **permanences spécialisées gratuites et confidentielles.**

Michel LEPRÊTRE
Président
de l'Établissement
public territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

Stéphane NOËL
Président
du Tribunal de Grande
Instance de Créteil

Laure BECCUAU
Procureur
de la République près
le Tribunal de Grande
Instance de Créteil



Une question ?

La Maison de Justice et du Droit vous apporte une réponse

> **Mon voisin joue de la batterie tard le soir et malgré mes tentatives de dialogue, il refuse d'arrêter. Quels sont les recours possibles ?**
.....

> **Victime d'une agression, j'ai porté plainte. Quelles sont les suites données à ma plainte ?**
.....

> **En congés maternité, mon entreprise décide de me licencier. Quel sont les recours possibles ?**
.....

> **J'ai acheté sur internet et je souhaite annuler ma commande, comment faire ?**
.....

> **Je veux faire une demande de naturalisation, quelles sont les démarches ?**
.....

> **J'ai droit à une pension alimentaire, comment l'obtenir ?**



Les intervenants à votre écoute

Des professionnels du droit, des associations ou structures spécialisées vous accueillent ou vous reçoivent sur rendez-vous. Ils vous délivrent une information et des consultations juridiques gratuites et confidentielles.

DES PROFESSIONNELS DU DROIT

- Avocats du Barreau du Val de Marne
- Avocats spécialistes en droit des étrangers et droit du travail
- Notaires
- Huissiers de justice

DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

- CIDFF 94
- ADIL 94
- UFC-Que Choisir
- Point d'accès au droit des jeunes
- Rédige Assistance

ACCUEIL ET AIDE AUX VICTIMES

Un accueil spécifique est réservé aux victimes d'infractions.

- APCARS-SAJIR

RÉSOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

- Conciliateur de justice
- Délégué du Défenseur des Droits (mission service public, droits des enfants et mission discrimination)
- Service de Médiation Familiale



Les 4 missions de votre Maison de

1 ACCÈS AU DROIT

- > Des informations juridiques et pratiques sont données sur des situations que vous pouvez rencontrer dans la vie quotidienne : famille, travail, logement, consommation, droit des étrangers, etc.
- > Renseignements gratuits et confidentiels, possibilité d'être orienté vers des permanences spécialisées.
- > Accueil spécifique pour les jeunes de moins de 25 ans.

2 RÉOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS

- > Prévention de la délinquance
- > Pour des petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement...), la MJD propose des solutions à l'amiable rapides et de qualité permettant d'éviter le recours au Tribunal.
- > Pour certaines infractions pénales, des mesures de médiation pénale ou rappel à la loi sont proposées.
- > Il est aussi possible d'obtenir le règlement à l'amiable de différends avec l'administration ou les organismes sociaux.



Justice et du Droit

3 AIDE AUX VICTIMES

Vous avez subi un préjudice corporel, matériel ou moral ? Un service d'accueil, d'écoute, de soutien, et d'information reçoit les personnes victimes d'infraction.

Deux types d'accompagnement sont possibles :

- Les victimes sont reçues par un juriste et orientées suivant leur besoin.
- Les victimes sont soutenues jusqu'à l'audience par un accompagnement physique et psychologique dans le cadre du bureau d'aide aux victimes du TGI de Créteil.

4 ACTIVITÉS JUDICIAIRES DE PROXIMITÉ

Des services dépendants du Ministère de la Justice assurent des permanences :

- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : elle apporte des réponses éducatives aux difficultés des jeunes. Sur décision judiciaire, la PJJ assure des mesures de suivi éducatif et des mesures de séparation, mesures de probation pour mineurs et jeunes majeurs.
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : il aide à la réinsertion sociale des personnes condamnées par la justice pénale et s'assure du respect des obligations prescrites par le Juge d'Application des Peines.



Présence judiciaire assurée à la MJD

- > Un greffier
- > La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- > Le Délégué du Procureur de la République
- > Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

PLAN D'ACCÈS LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

65, rue Jean Jaurès
94800 Villejuif
Tél. : 01 43 90 25 25

TRANSPORTS

-  **7** Villejuif-Louis Aragon - La Courneuve 8 Mai 1945
 -  **162** Meudon-Val Fleury RER / Villejuif-Louis Aragon
 -  **172** Bourg-la-Reine RER / Créteil-L'Echat-Parking
 -  **180** Villejuif-Louis Aragon / Charenton-Écoles
 -  **185** Porte d'Italie / Rungis - Marché International
 -  **285** Villejuif-Louis Aragon / Juvisy RER
 -  **286** Antony RER / Villejuif-Louis Aragon
 -  **393** Villejuif-Louis Aragon / Sucy-Bonneuil RER
 -  **580** T-IGR (Villejuif-Louis Aragon / Arcueil-Laplace RER)
-  **v7** Service de Villejuif

HORAIRES

ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

- > **Lundi** : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30
- > **Mardi** : 9h - 12h30
- > **Mercredi** : 9h - 17h30
- > **Jeudi** : 13h30 - 19h30

ACCUEIL EXCLUSIVEMENT TÉLÉPHONIQUE

- > **Mardi** : 13h30 - 16h30
- > **Vendredi** : 9h - 12h30

